



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2005
Français
Original : anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005).

II. L'insécurité au Darfour

2. Le mois d'octobre a coïncidé avec la période du ramadan, fête religieuse musulmane qui marque en général un répit dans le conflit et la violence, comme cela avait été le cas en 2004. Malheureusement, dans mon rapport pour le mois de septembre 2005 (S/2005/650), j'ai dû constater que la violence s'était considérablement intensifiée, se manifestant par des affrontements entre les parties, des attaques contre des villages et la détérioration de la sécurité due au banditisme et à l'anarchie ambiante. D'une manière générale, le mois d'octobre a vu se poursuivre cette tendance extrêmement alarmante.

3. En même temps, la fréquence et l'intensité des attaques directes entre le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A) et les forces gouvernementales ont diminué par rapport au mois précédent. Néanmoins, des accrochages sérieux ont été signalés, par exemple près de Kutum (Darfour-Nord) au milieu du mois, qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils et les combattants et ont renforcé les déplacements de populations civiles. Le SLM/A et le Gouvernement continuent de faire preuve d'un mépris constant à l'égard de la lettre et de l'esprit des accords de cessez-le-feu qu'ils ont signés.

4. Suivant l'Union africaine, la plupart des violations présumées du cessez-le feu ont été imputables au SLM/A. Toutefois, cette organisation a signalé que les forces gouvernementales, en coordination apparente avec des milices ou agissant indépendamment, avaient attaqué des villages en octobre, par exemple Kabga et Um Bulli au Darfour-Nord. Les responsabilités du Gouvernement à cet égard sont claires : il doit empêcher que ses propres forces attaquent la population civile et doit aussi désarmer immédiatement les diverses milices qui continuent de tuer et de piller impunément – qu'elles soient progouvernementales ou indépendantes.

5. Durant le mois écoulé, les milices ont également attaqué des villages. Dans un cas particulièrement atroce, elles ont attaqué, le 23 octobre, le village Four de Tama



(Darfour-Sud) en faisant parmi les civils des douzaines de morts et un plus grand nombre encore de blessés. Quelque 240 familles, qui s'étaient enfuies à Amkassara à 37 kilomètres au nord de Nyala, n'ont pas pu revenir à temps pour les récoltes. Au 31 octobre, les attaquants occupaient toujours Tama. Il est profondément alarmant de voir que ces déplacements forcés, qui se sont produits à une échelle massive au début du conflit, persistent à ce jour sans que le Gouvernement semble essayer de mettre un terme à ces actes odieux.

6. Comme en septembre, la sécurité au Darfour-Ouest est restée très précaire en octobre. Même après que le Gouvernement de l'État a promis d'effectuer des patrouilles routières conjointes de soldats et de policiers, le banditisme et l'anarchie ont atteint un tel niveau que le personnel des Nations Unies ne peut circuler sur les routes d'accès à El Geneina qu'avec une escorte armée autorisée. Le personnel non essentiel des Nations Unies a dû être réduit le 12 octobre en raison de la tension régnant à El Geneina. Les restrictions à la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies au Darfour-Ouest ont nui à l'acheminement de l'aide humanitaire. Il convient de se féliciter que le Gouvernement ait déployé des policiers supplémentaires en octobre, mais le Gouvernement de Khartoum ainsi que celui des États doivent encore faire beaucoup plus pour assurer l'ordre public.

7. Les difficultés qui existent de part et d'autre de la frontière soudano-tchadienne ne contribuent en rien à améliorer les conditions de sécurité déjà calamiteuses au Darfour-Ouest. Les défections qui auraient lieu dans l'armée tchadienne montrent bien le risque d'internationalisation du conflit au Darfour en raison des liens qui unissent les tribus des deux côtés de la frontière. De surcroît, les activités criminelles qui se déroulent dans la zone compliquent encore le problème. Je demande au Gouvernement soudanais et au Gouvernement tchadien d'appliquer des stratégies énergiques afin de réduire au minimum les retombées des problèmes d'un pays voisin sur l'autre, qui risquent de nuire à la sécurité de l'une ou de l'autre des parties et d'entraver l'action des organismes humanitaires opérant dans la région frontalière.

8. Le mois d'octobre est également à marquer d'une pierre noire pour la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Le 8, cinq membres d'une patrouille ont été tués – le premier incident de ce genre pour la Mission – durant un échange de tirs avec un groupe armé qui avait déjà tué deux entrepreneurs civils lors d'une embuscade au Darfour-Sud. La patrouille a déclaré que les attaquants appartenaient apparemment au SLM/A, mais les chefs de ce mouvement ont nié toute implication. Cet événement tragique a été suivi le jour d'après par la brève détention de divers membres et conseillers de la MUAS par un groupe dissident du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) près de Tine, au Darfour-Nord.

9. Un autre incident s'est produit au cours duquel une patrouille de la MUAS a essuyé le 27 octobre, près de Tama (Darfour-Sud), des coups de feu de provenance inconnu sans qu'il y ait de victimes. Cette escalade manifeste de la violence ciblée contre la MUAS souligne les graves dangers que court la force de l'Union africaine ainsi que la nécessité pour toutes les parties de prendre les mesures voulues pour garantir la sécurité du personnel de l'Union africaine au Darfour. Je tiens à rendre ici hommage au courage et à la détermination du personnel de la Mission dans l'exercice de sa tâche fondamentale au Darfour.

10. Dans mon rapport de juin 2005 sur la situation au Darfour (S/2005/467), j'ai souligné que le nombre de morts dues à la violence avait relativement diminué

depuis le début de l'année. Toutefois, le nombre de personnes tuées dans la région a augmenté en septembre et octobre. Après analyse des données pertinentes, j'indiquerai dans mon prochain rapport si ces deux mois constituent effectivement un renversement de tendance par rapport à la réduction du nombre de morts dues à la violence qui avait caractérisé la plus grande partie de 2005.

11. Durant les premiers jours de novembre, juste après la fin de la période à l'examen, il s'est produit un incident qui constitue une violation de la liberté de circulation des membres du groupe d'experts nommé par le Conseil de sécurité pour suivre l'application de sa résolution 1591 (2005). L'incident s'est déroulé durant la dernière visite en date du groupe d'experts à El Fasher. C'est la deuxième fois que des membres du groupe sont harcelés par des agents de sécurité du Gouvernement au Darfour. Le 8 novembre, mon Représentant spécial a fait des représentations au Ministère des affaires étrangères. Une réunion a eu lieu le 10 avec le Ministre d'État, qui a admis que les agents du renseignement militaire s'étaient « mal conduits ». Le Ministre a assuré à mon Représentant spécial que les membres du groupe jouissaient de la liberté de mouvement dans l'exercice de leurs fonctions et il s'est engagé à veiller à ce que les poursuites engagées contre l'agent de sécurité des Nations Unies qui avait accompagné les membres du groupe seraient abandonnées.

III. Protection et droits de l'homme

12. La violence actuelle a entraîné de nouveaux déplacements de populations civiles dans les camps. En octobre, des milliers de civils dans l'ensemble de la région du Darfour ont quitté leurs villages et se sont réfugiés un peu partout, dans des abris de fortune ou dans les camps de déplacés internes. Le camp de Zam Zam au Darfour-Nord a absorbé le plus grand nombre de déplacés récents avec plus de 6 000 nouveaux arrivants en octobre.

13. Les agriculteurs ne cessent également d'être harcelés par des milices et des groupes de nomades. Dans la région de Um Kadada (Darfour-Nord), il a été signalé de nombreux vols de produits agricoles par des milices et à Singita, Dulu et Karande, au sud de Kass (Darfour-Sud), des villageois se sont plaints que des nomades et des milices avaient commis des pillages, des actes de banditisme et des extorsions sous forme d'« impôts » de protection dont le non-paiement était sanctionné par la destruction des cultures. Des incidents analogues ont été signalés à Wadi Salih et à Mukjar (Darfour-Ouest), où des paysans se sont plaints de récoltes détruites sans que les autorités interviennent pour les protéger.

14. J'ai mentionné, dans mon précédent rapport mensuel (S/2005/650), le blocus commercial du camp de déplacés de Kalma (Darfour-Sud), que le Gouvernement a décrété il y a maintenant cinq ans. Ce blocus, qui empêche l'arrivée de marchandises et d'équipements indispensables, constitue une violation grave d'un certain nombre de droits de l'homme et de normes du droit international humanitaire, y compris les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Mon Représentant spécial et ses collègues demandent avec insistance que ce blocus soit levé au plus tôt au niveau local et à celui de l'État, mais il est toujours en vigueur et ses effets négatifs continuent de se faire sentir sur la population. Cette situation est inacceptable et j'engage vivement le Gouvernement à rapporter cette mesure sans retard ni conditions préalables.

15. Comme le Conseil le sait, le camp de Kalma a été cause de préoccupation en octobre pour deux autres raisons. En premier lieu, le 23 octobre, sans en avoir averti la MUAS, des agents de la police du Gouvernement et de la sécurité nationale ont pénétré dans le camp puis, l'arme au poing, dans l'enceinte des organisations non gouvernementales internationales, ont arrêté, sans motif apparent, deux fonctionnaires recrutés sur le plan national. En deuxième lieu, à la suite de cette descente de police, des personnes déplacées de Kalma, ont pris en otage un grand nombre de fonctionnaires d'organisations non gouvernementales internationales recrutés sur place et d'employés locaux du service des eaux pour protester contre l'arrestation par les autorités d'un cheikh à l'intérieur du camp. La situation s'est ensuite arrangée, mais je condamne fermement ces actes, ainsi que toute attaque ou menace contre des agents humanitaires. De tels agissements sont contraires au droit international humanitaire. Le Gouvernement, comme les personnes déplacées, doivent respecter les agents humanitaires et les biens des organisations non gouvernementales. De plus, le respect de la légalité et des droits de l'homme, qui constitue un élément essentiel de la Constitution nationale provisoire, doit être pleinement assuré dans toutes les poursuites judiciaires faisant suite à ces événements.

16. La montée de la violence contre les populations civiles au Darfour a durement touché les enfants. Durant le mois d'octobre, plusieurs ont été tués ou enlevés dans la région. De plus, malgré la préoccupation que j'ai exprimée à plusieurs reprises au sujet des enfants soldats, toutes les parties continuent d'en recruter. J'ai reçu de nouvelles informations alarmantes faisant état de la participation d'enfants aux hostilités dans le Darfour-Nord.

17. Durant la période à l'examen, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a continué de recueillir chaque semaine des informations sur des actes de violence grave perpétrés contre des femmes et des jeunes filles. Le problème de la violence sexuelle et sexiste a été particulièrement alarmant au Darfour-Ouest où la MINUS a réuni des preuves au sujet de 21 cas : neuf viols, quatre tentatives de viol et huit agressions. À titre d'exemple, deux femmes ont informé les spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies que, le 2 octobre, elles avaient été violées, ainsi que quatre autres femmes, par 10 hommes armés portant des uniformes kakis, à cheval et à chameau, à l'extérieur du camp de déplacés de Mornei. Dans un autre cas, la victime était âgée de 15 ans. Je suis profondément perturbé par ces allégations, mais il est aussi très inquiétant de constater que les victimes continuent d'hésiter à alerter la police par peur de représailles et par manque de confiance dans la capacité et la volonté des autorités de mener les enquêtes voulues.

18. En même temps, durant le mois d'octobre, la MINUS a pu accéder plus facilement aux lieux de détention dans le Darfour. Outre l'accès aux prisons ordinaires, le Directeur de la sécurité nationale de l'État à Nyala (Darfour-Sud) a permis pour la première fois à la Mission de se rendre dans l'établissement carcéral municipal de la sécurité nationale. Sur les cinq détenus interrogés par la Mission, quatre ont déclaré qu'ils avaient été battus durant les interrogatoires par des agents de la sécurité nationale.

IV. Situation humanitaire

19. Le nombre de personnes touchées par la crise au Darfour, qui s'est stabilisé à 3,4 millions, devrait diminuer au cours des mois à venir du fait que les populations résidentes qui ont pu cultiver leurs champs bénéficieront de récoltes plus abondantes. En raison des pluies abondantes et d'un plus grand nombre d'actifs, il est probable que la récolte sera meilleure que durant la dernière campagne. Toutefois, de nombreux éléments vulnérables de la population resteront tributaires de l'aide alimentaire, un déficit céréalier se situant entre 374 000 et 507 000 tonnes étant prévu en 2006. Seuls 20 % des secteurs vulnérables disposent de réserves alimentaires, en propre, contre 46 % en 2004.

20. En octobre, le nombre de personnes déplacées a légèrement diminué pour atteindre 1 750 000, à la suite des nouveaux enregistrements et de certains retours. Depuis que les réenregistrements ont commencé en mars 2005, la population de déplacés a diminué de plus de 200 000 personnes. Après six mois de difficultés créées par les autorités et les cheikhs à l'intérieur des camps, le nouveau dénombrement effectué à Kalma le 4 octobre a indiqué que la population du camp était de 87 000 personnes, sensiblement moins que le chiffre de 130 000 personnes qui avait été précédemment utilisé. Néanmoins, Kalma reste le plus grand camp de personnes déplacées au Darfour. Un certain nombre de déplacés ont quitté les camps pour la campagne de travaux agricoles. Selon l'enquête sur la sécurité alimentaire en cas d'urgence effectuée au Darfour en septembre par le PAM, l'UNICEF et la FAO, 19 % des déplacés des camps ont pu avoir des activités agricoles. Toutefois, pour la grande majorité, l'accès à la terre demeure incertain ou impossible. Ce chiffre devrait rester le même jusqu'aux prochaines semailles au début de 2006, malgré la montée récente de la violence.

21. L'enquête a également confirmé l'amélioration générale de la situation humanitaire, comme l'indiquaient déjà diverses évaluations et enquêtes. Les taux moyens de malnutrition sont tombés depuis l'an dernier, passant de 21,8 % à 11,9 %, et la malnutrition grave est passée de 3,9 % en 2004 à 1,4 % à l'heure actuelle. De même, le taux global de malnutrition aiguë des enfants est tombé de 21,8 % en 2004 à 11,9 % en 2005. Le taux de mortalité est tombé de 0,72 l'an dernier à 0,48 cette année, soit un chiffre bien inférieur au seuil critique d'un décès par jour pour 10 000 personnes. Les taux de mortalité et de malnutrition infantiles se sont de même améliorés. Le taux brut de mortalité pour les enfants de moins de 5 ans est passé de 1,03 décès par jour pour 10 000 personnes en 2004 à 0,71 en 2005.

22. L'amélioration de ces indicateurs résulte directement des efforts constants et concertés de la communauté humanitaire qui ont abouti à des progrès dans tous les secteurs d'importance vitale. Il importe de souligner que ces progrès ne signifient pas que les préoccupations générales en matière de sécurité alimentaire ont été éliminées. La situation demeure fragile et largement tributaire de l'acheminement de l'aide humanitaire. La situation empirera si l'accès aux populations touchées demeure limité. Il existe des exemples concrets de ce scénario. Dans les zones moins accessibles, telles que celles qui sont tenues par le SLM/A, la situation humanitaire demeure très préoccupante. Les progrès enregistrés ne seront durables que si l'insécurité des routes n'interdit pas l'acheminement de l'aide d'urgence. À cet égard, les opérations de secours se sont heurtées à de nouveaux obstacles en octobre.

23. Les accrochages et les actes de banditisme au Darfour-Ouest ont considérablement entravé les mouvements de la communauté humanitaire à Geneina; toutes les routes d'accès sont limitées pour les convois humanitaires et le personnel non essentiel des Nations Unies et certains agents des organisations non gouvernementales internationales ont été transférés. Au Darfour-Sud, la situation en matière de sécurité est très tendue au nord, à l'est et au sud de Nyala et des actes de banditisme se produisent chaque jour. Il n'y a qu'au Darfour-Nord que l'accès des Nations Unies demeure relativement facile malgré les attaques contre les villages et les villes qui obligent de temps à autre les organisations non gouvernementales internationales à retirer leur personnel. L'accès des Nations Unies dans l'ensemble du Darfour a diminué pour se limiter à environ 80 % du territoire en septembre et à moins de 75 % en octobre (le chiffre le plus bas depuis avril 2004). De plus, les violences croissantes dont fait l'objet la force de protection de l'Union africaine jette des doutes sur la capacité de la communauté humanitaire d'opérer dans des conditions de sécurité précaires.

24. Malgré les promesses faites à l'ONU en juillet 2005, des éléments du SLM/A ont de nouveau enlevé des membres d'une organisation non gouvernementale nationale. Après de longs pourparlers, les trois victimes s'en sont sorties sans mal. Je demande avec insistance au SLM/A, aux autres groupes et au Gouvernement de respecter la neutralité des organisations humanitaires et de s'abstenir de perturber l'acheminement de l'aide destinée aux populations vulnérables du Darfour. Il convient de noter que les autorités gouvernementales au Darfour font souvent obstacle aux activités humanitaires. Depuis la signature du communiqué commun en juillet 2004, il n'existe toujours pas à l'échelle du Darfour de consignes autorisant les agents humanitaires à se déplacer sans entrave, et ce personnel continue de dépendre de décisions locales ponctuelles.

V. Le processus de paix au Darfour

25. La sixième série de pourparlers de paix intersoudanais sur le Darfour, tenue à Abuja, s'est terminée le 20 octobre après des semaines de négociations ardues organisées par l'Union africaine entre le Gouvernement, le SLM/A et le JEM. Lors de la dernière séance, les parties se sont engagées, dans le communiqué commun qu'elles ont adopté, à ce que la prochaine série de pourparlers, qui doit commencer le 21 novembre, soit « décisive ». Bien que les pourparlers n'aient pas avancé autant qu'on l'avait espéré, un certain nombre de faits positifs ont été enregistrés durant les négociations, malgré la poursuite de la violence au Darfour.

26. Les pourparlers d'Abuja ont été précédés par des ateliers qui se sont déroulés du 15 au 21 septembre 2005 sur le partage du pouvoir et des richesses et les arrangements de sécurité. Le début des négociations elles-mêmes, qui devaient avoir lieu immédiatement à l'issue des ateliers, a été retardé en raison du différend sur la légitimité des représentants du SLM/A aux pourparlers. D'une part, le Président du SLM/A, Abdul Wahid, avait envoyé une liste de délégués et, d'autre part, le Secrétaire général du mouvement, Mini Minawi, avait présenté une liste séparée en déclarant que la première n'était pas représentative. Un groupe de 10 chefs militaires, représentant différents groupes tribaux, et de trois représentants du bureau de Minawi à Asmara, sont arrivés à Abuja le 25 septembre 2005 en soulignant la « neutralité » de leur groupe dans le désaccord entre le Président et le Secrétaire général du SLM/A et en promettant de promouvoir l'unité au sein du

mouvement. Malgré des consultations ayant duré une semaine, les dirigeants du SLM/A n'ont pu parvenir à un compromis. Les difficultés entre les deux factions du groupe rebelle ont continué au fil du mois. Le 29 octobre, une conférence de réconciliation du SLM a eu lieu au Darfour-Nord en présence de Mini Minawi mais en l'absence d'Abdul Wahid, lequel a envoyé une délégation qui a cherché à retarder les travaux.

27. Malgré la scission du SLM, la médiation de l'Union africaine s'est poursuivie et les pourparlers ont débuté le 3 octobre avec la réunion de la commission chargée de la question du partage du pouvoir. Les débats sur le partage des richesses et les arrangements de sécurité n'ont commencé que vers la fin de la session.

28. Les négociations sur les trois principaux volets des pourparlers auraient dû se dérouler en parallèle, mais le SLM/A et le JEM, qui avaient constitué une délégation unique durant l'ensemble des négociations, ont déclaré que les mouvements n'avaient pas la capacité voulue pour examiner certaines des questions, en particulier le partage des richesses. Néanmoins, avant l'ajournement des travaux, l'ordre du jour relatif à ce point a été adopté.

29. Malgré les difficultés rencontrées au début de la sixième série, certains progrès ont été accomplis, en particulier en ce qui concerne les trois premiers des neuf points inscrits à l'ordre du jour sur le partage du pouvoir : les principes généraux applicables, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et les critères et directives concernant le partage du pouvoir. En outre, les débats ont commencé sur le quatrième point, à savoir le système fédéral et l'ensemble des niveaux de gouvernement, malgré la persistance de divergences considérables entre les positions des deux parties. En particulier, il est toujours à craindre que les mouvements continuent à ne pas reconnaître l'accord de paix global ou la constitution nationale provisoire sous prétexte qu'ils n'étaient pas parties à leur négociation. Jusqu'à la reprise de la prochaine série de pourparlers, le 20 novembre ou aux alentours de cette date, les médiateurs continueront de consulter les parties sur cette question et d'autres problèmes en suspens, y compris le dialogue Darfour-Darfour.

30. Après une longue interruption depuis sa dernière réunion en février 2005, la neuvième réunion de la Commission mixte établie par le Protocole de N'djamena en date du 8 avril 2004 s'est tenue dans la capitale tchadienne les 13 et 14 octobre, en parallèle avec les pourparlers d'Abuja, et ces deux manifestations ont eu l'une sur l'autre une influence positive.

31. Durant la réunion, le Gouvernement et le SLM/A ont été vivement critiqués pour avoir violé le cessez-le-feu, tandis que les milices ont été également critiquées en raison de leurs attaques contre les populations civiles. Il a été noté que le Gouvernement n'avait accompli aucun progrès vers le désarmement des Janjaouid et que les mouvements n'avaient pas réussi à définir leurs positions et à séparer leurs forces sur le terrain. La Commission mixte a instamment demandé aux parties d'indiquer par écrit leurs positions respectives à la Commission du cessez-le-feu; elle a réitéré son appel pour que les Janjaouid soient immédiatement désarmés et a exhorté le Gouvernement à autoriser l'entrée au Darfour des 105 véhicules blindés de transport de troupes que le Canada avait mis à la disposition de la MUAS. Le Gouvernement a indiqué qu'il était prêt à autoriser seulement 35 de ces véhicules dans la région, tout en se déclarant disposé à envisager l'entrée des 70 engins

restants. Enfin, il a été convenu que la Commission mixte se réunirait régulièrement, peut-être tous les mois.

32. Afin d'assurer le succès de ce processus essentiel, il est nécessaire de poursuivre la coordination entre les partenaires internationaux. Le moment est également venu pour que toutes les parties prenantes coordonnent étroitement l'ensemble des activités qui devront être entreprises après la conclusion des pourparlers de paix, à savoir : assurer la continuité entre la phase des secours et celle du développement, faciliter les retours librement consentis, contrôler le cessez-le-feu, procéder aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion, maintenir l'ordre et surveiller le respect de la légalité et des droits de l'homme. De plus, le dialogue Darfour-Darfour et la réconciliation sont des questions essentielles qui doivent être examinées pendant et après les pourparlers pour que le règlement de paix puisse être véritablement sans exclusive.

33. L'appui de la communauté internationale à un accord de paix au Darfour dépendra aussi d'un certain nombre de facteurs, tels que la conformité générale avec l'Accord de paix global et la Constitution nationale provisoire, de même que le respect des arrangements constitutionnels élaborés pour le sud du Soudan, l'application potentielle de l'accord aux autres zones de conflit dans le pays (l'est du Soudan, par exemple) et l'inclusion de mesures visant à faire régner effectivement un cessez-le-feu permanent au Darfour. Ces facteurs, de même que l'unification du SLM/A en temps que partenaire crédible de négociation et l'inclusion du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) dans le Gouvernement d'unité nationale, sont des questions que les Soudanais et la communauté internationale devraient examiner en priorité avant la prochaine session.

34. Compte tenu de ce qui précède, mon Représentant spécial, Jan Pronk, a organisé à Khartoum, le 11 novembre, une réunion d'envoyés spéciaux au processus de paix au Darfour. Ont été invités à participer les envoyés spéciaux et les représentants de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Ligue des États arabes, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union africaine et de l'Union européenne.

VI. Appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

35. À la fin d'octobre, l'effectif total de la MUAS s'élevait à 6 706 personnes, dont 699 observateurs militaires, 4 878 soldats de la force de protection, 1 191 agents de la police civile, 27 fonctionnaires internationaux et 11 personnes affectées à l'appui de la Commission du cessez-le-feu. Après une brève suspension en septembre, la mise en place de la Mission s'est poursuivie en octobre.

36. La Mission de l'Union africaine, approchant de son effectif autorisé de 6 171 militaires et 1 560 policiers civils, la Commission de l'Union africaine s'attache maintenant à veiller à ce que la MUAS puisse atteindre toute sa capacité opérationnelle. Tandis que la Mission continue de mener énergiquement des patrouilles et des activités de surveillance, sa tâche déjà considérable a été rendue beaucoup plus difficile par les attaques menées contre son personnel en octobre, par

l'inaction du Gouvernement à l'égard du désarmement des Janjaouid et par la persistance des difficultés logistiques.

37. Durant tout le mois d'octobre, l'Organisation des Nations Unies a continué d'assurer à l'Union africaine sa coopération active et son appui énergétique. Une équipe du Siège de l'ONU organise actuellement à Addis-Abeba un cours de trois semaines à l'intention des officiers d'état-major des pays membres de l'Union africaine. Les 42 participants constitueront à l'avenir le noyau de l'état-major de la MUAS et du siège de l'Union africaine. L'ONU continue aussi d'aider l'Union africaine à approvisionner la Mission en carburant.

38. Du 13 au 18 octobre, le chef de la cellule d'assistance de l'ONU à l'Union africaine, le général de division (CR) Henry Anyidoho, a accompagné au Darfour une délégation du siège de l'Union africaine, dépêchée dans la région à partir d'Addis-Abeba, afin de démontrer la solidarité avec les soldats de la MUAS, de les encourager à poursuivre leur tâche malgré les attaques et les détentions récentes et de leur donner des conseils sur des questions opérationnelles d'importance majeure.

VII. Observations

39. L'intensification redoutable de la violence au Darfour sévit maintenant depuis deux mois. Elle compromet gravement l'acheminement de l'aide humanitaire, fait des morts parmi la population civile et le personnel de la MUAS et assombrit de nouveau les perspectives de retour des personnes déplacées dans certaines zones. Des villageois ont dû s'enfuir à nouveau de leurs foyers, dans certains cas pour la deuxième ou la troisième fois. La menace de l'anarchie totale se rapproche, en particulier au Darfour-Ouest, où les seigneurs de guerre, les bandits et les milices se montrent de plus en plus agressifs.

40. L'aggravation de la situation ne pourra être empêchée que par la consolidation rapide des progrès accomplis lors de la sixième série de pourparlers à Abuja. Il faut absolument apporter une solution politique au problème et, pour y parvenir, les Soudanais et la communauté internationale doivent coordonner leurs efforts collectifs en vue d'atteindre deux objectifs précis. En premier lieu, ils doivent préparer le terrain au succès de la septième série de pourparlers de paix d'Abuja. Cette série doit être la dernière. Il est essentiel qu'un accord-cadre de paix soit conclu avant la fin de l'année. En second lieu, il est impératif qu'en coordination avec les parties soudanaises, la communauté internationale commence immédiatement à planifier les programmes et l'aide qui seront nécessaires pour que tout accord de paix issu des négociations d'Abuja puisse être appliqué avec succès.

41. Les partenaires internationaux auront un certain nombre d'occasions pour coordonner et renforcer leurs stratégies et leurs messages avant la reprise du processus d'Abuja en novembre. Les éléments fondamentaux d'une démarche coordonnée devraient consister avant tout à assurer la réconciliation au sein du SLM/A, à tenir des consultations structurées et dynamiques entre l'équipe de médiation de l'Union africaine et les parties au sujet des questions en suspens concernant la commission du partage du pouvoir, et à encourager la participation des éléments du Gouvernement d'unité nationale appartenant au SPLM. L'Organisation des Nations Unies est prête à aider à mener les négociations à leur terme. En même temps, il faut veiller à ce que toutes les parties sachent bien que les pourparlers de paix d'Abuja, sous l'égide de l'Union africaine, constituent le seul

moyen de parvenir à une solution viable. Les discussions en dehors de ce cadre, d'où certaines des parties seraient exclues, n'aboutiront jamais à des accords viables.

42. La communauté internationale devra également jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'aider à appliquer tout accord auquel parviendront les parties. L'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales et les gouvernements partenaires qui ont appuyé les efforts de médiation de l'Union africaine au Darfour seraient bien avisés de commencer dès à présent à faire tout le nécessaire pour être prêts à accorder le type et le niveau d'assistance requis pour mettre en œuvre l'accord final. Les divers volets de cette assistance sont déjà bien connus et comprennent, entre autres, les opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'amorce du relèvement et l'appui aux efforts de réconciliation. Le moment est venu d'entreprendre sans tarder des activités de planification concrète afin de matérialiser l'accord de paix auquel pourraient parvenir les parties. La population du Darfour mérite non seulement que la paix soit au rendez-vous à la table des négociations, mais aussi qu'elle soit rapidement consolidée par un processus de mise en œuvre bien préparé et doté de ressources suffisantes. Le Gouvernement soudanais aussi bien que ses partenaires internationaux devraient se mobiliser d'urgence à cet égard. Je tiens à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies accordera à cette entreprise capitale tout son appui et toute sa coopération.
